

# DON PAR TESTAMENT

Qu'est-ce qu'un don par testament?

Le legs testamentaire, aussi appelé don par testament, est un moyen simple et accessible pour planifier une contribution significative.

Le legs testamentaire peut prendre plusieurs formes :

- 1 le legs à titre universel vous donne la possibilité de donner une quote-part ou un pourcentage de vos biens à un ou plusieurs bénéficiaires;
- 2 le legs particulier vous permet de donner un montant précis ou un bien déterminé;
- 3 le legs universel résiduaire consiste à transmettre la totalité de ce qui reste après le paiement des dettes et des legs particuliers.

Quels sont les avantages de ce type de don?

Votre succession obtient un reçu d'impôt qui diminue l'impact du don pour vos héritiers.

Vous continuez à jouir des biens légués jusqu'à votre décès et gardez la gestion de vos actifs.

Vous n'avez aucuns frais à payer de votre vivant, à l'exception des frais juridiques relatifs au testament.

À qui s'adresse ce type de don?

À toute personne, peu importe son âge ou sa situation financière.

Exemples de formulations de legs

## Legs à titre universel

Je lègue tous les biens immeubles dont je serai propriétaire à mon décès à la Fondation Madeli-Aide, province de Québec, pour soutenir la Fondation dans la réalisation de sa mission.

## Legs particulier

Je lègue à la Fondation Madeli-Aide, province de Québec, la somme de \_\_\_\_\_(\_\_\_\_\_) \$ qui servira à la création de bourses de perfectionnement.

## Leg universel résiduaire

Je lègue la totalité du résidu de tous mes biens meubles et immeubles à la Fondation Madeli-Aide, province de Québec, que j'institue ma légataire résiduaire, afin d'aider ladite Fondation dans la réalisation de sa mission.

## Vous voulez vous informer?

Pour plus d'informations sur le don par testament, communiquez avec la Fondation Madeli-Aide.

 (514) 208-1212

 [info@madeli-aide.org](mailto:info@madeli-aide.org)

# DON PAR TESTAMENT

Exemple d'un don par testament

Le fils de M. et M<sup>me</sup> Gingras a bénéficié d'une bourse de la Fondation Madeli-Aide en 2003, ce qui lui a permis d'entreprendre des études en médecine à l'Université de Montréal. Reconnaissants et fiers, ils souhaitent réaliser, à leur décès, un don de 20 000\$ à la Fondation afin que des bourses soient remises à d'autres élèves méritants.

Après avoir consulté leur conseiller financier, ils estiment que l'impact sur les montants qu'ils lègueront à leurs deux enfants sera mineur. Par hypothèse, au moment de leur décès, M. et M<sup>me</sup> Gingras auront un revenu de pension de 40 000 \$ par an, des REER d'une valeur de 250 000 \$ et 200 000 \$ dans un compte courant.

Quels seront les impacts du don sur la succession?

| <b>Succession</b>                        | <b>Aucun don à la Fondation</b> | <b>Don de 20 000\$ à la Fondation</b> |
|--|---------------------------------|---------------------------------------|
| Somme détenu dans un compte courant      | 200 000 \$                      | 200 000 \$                            |
| Revenus imposables (pension et REER)     | 290 000 \$                      | 290 000 \$                            |
| Impôts à payer                           | (145 000 \$)                    | (145 000 \$)                          |
| Don à la Fondation                       | 0 \$                            | (20 000 \$)                           |
| Crédit d'impôt (50% de la valeur du don) | 0 \$                            | 10 000 \$                             |
| <b>Legs total</b>                        | <b>345 000 \$</b>               | <b>335 000 \$</b>                     |
| <b>Part de chacun des enfants</b>        | <b>172 500 \$</b>               | <b>167 500 \$</b>                     |

Ainsi, à la suite du don de 20 000 \$ de M. et M<sup>me</sup> Gingras à la Fondation Madeli-Aide, chacun de ses deux enfants recevrait 5 000 \$ de moins lors du règlement de la succession. En contrepartie, son don permettra à la Fondation de poursuivre la promotion des études auprès des jeunes madelinots.

Note : Pour faciliter la démonstration, les calculs figurant dans l'exemple ci-dessus ont été simplifiés. Le taux d'imposition et le crédit d'impôt pour don ont été arrondis à 50 %. La Fondation Madeli-Aide ne prodigue pas de conseils financiers ni juridiques. Nous vous recommandons de consulter un conseiller financier ou juridique de votre choix afin de discuter de vos options et de choisir le type de don planifié qui tient compte de votre situation financière et se révèle le plus avantageux pour vous et vos proches.

# DON D' ACTIONS CÔTÉES EN BOURSE

Qu'est-ce qu'un don  
d'actions cotées en Bourse

D'un point de vue fiscal, le don d'actions cotées en Bourse est une des façons les plus avantageuses de faire une contribution majeure, puisqu'il vous donne droit à un crédit d'impôt. Il devient ainsi plus profitable de transférer directement des titres à une fondation ou un organisme que de céder le produit de leur vente, car vous êtes alors exempté de l'impôt qui devrait s'appliquer sur le gain en capital.

De plus, si vos actions ne comportent pas de gain en capital, vous pouvez déclarer les pertes à l'impôt et les transférer à l'organisme de votre choix, qui vous remettra un reçu d'impôt pour leur valeur marchande actuelle. Ce type de don peut être immédiat ou futur.

Quels sont les avantages  
de ce type de don?

Aucun impôt ne s'applique sur le gain en capital des titres donnés, ce qui vous permet d'effectuer une contribution significative à moindre coût.

Un reçu d'impôt correspondant à la juste valeur marchande des titres est émis au moment du transfert.

Si les titres donnés sont détenus par une société de gestion, l'augmentation du solde du compte de dividendes en capital d'un montant correspondant au gain en capital non imposable permet de verser à l'actionnaire une somme équivalente à ce gain en capital, libre d'impôt.

À qui s'adresse ce type  
de don?

À tous les détenteurs de titres cotés en Bourse, particulièrement ceux qui affichent une plus-value considérable.

Exemples de dons cotés  
en Bourse

- Actions, droits et titres de créance inscrits en Bourse;
- Parts de fonds communs de placement.

## Vous voulez vous informer?

Pour plus d'informations sur le don d'actions cotées en Bourse, communiquez avec la Fondation Madeli-Aide.

 (514) 208-1212

 [info@madeli-aide.org](mailto:info@madeli-aide.org)

# DON D' ACTIONS CÔTÉES EN BOURSE

Exemple d'un don  
d'actions cotées en Bourse

Lors d'une récente activité des Ancrés, Philippe rencontre un ancien collègue qui soutient financièrement la Fondation Madeli-Aide depuis plusieurs années. Inspiré par sa générosité, Philippe décide d'aborder le sujet avec son conseiller financier. Ce dernier lui suggère de faire un don d'actions cotées en Bourse plutôt qu'un don en argent, afin qu'il bénéficie d'un avantage fiscal intéressant.

Philippe décide alors de donner à la Fondation Madeli-Aide des actions qui ont une valeur de 5 000 \$ au moment du don et qui ont été payées 800 \$.

Quels seront les impacts  
du don de Philippe?

|                                       | <b>Vente d'actions,<br/>suivi d'un don en<br/>argent</b> | <b>Don d'actions</b> |
|---------------------------------------|--|----------------------|
| Valeurs des actions au moment du don  | 5 000 \$   | 5 000 \$             |
| Prix des actions au moment de l'achat | 800 \$   | 800 \$               |
| Gain en capital                       | 4 200 \$   | 4 200 \$             |
| Gain en capital imposable (50%)       | 2 100 \$   | 0 \$                 |
| Impôt payable                         | 1 050 \$   | 0 \$                 |
|                                       |  |                      |
| Valeur du don reçu par la Fondation   | 5 000 \$   | 5 000 \$             |
| Crédit d'impôt pour le donateur       | 2 500 \$   | 2 500 \$             |
| Impôt à payer sur le gain en capital  | 1 050 \$   | 0 \$                 |
| <b>Coût réel du don</b>               | <b>3 550 \$</b>  | <b>2 500 \$</b>      |

En faisant un don en actions de 5 000 \$, Philippe réduit son impôt à payer de plus de 1 000 \$. Ainsi, en agissant de la sorte, il ne paie en réalité que 2 500 \$ pour effectuer un don de 5 000 \$.

Note : Pour faciliter la démonstration, les calculs figurant dans l'exemple ci-dessus ont été simplifiés. Le taux d'imposition et le crédit d'impôt pour don ont été arrondis à 50 %. La Fondation Madeli-Aide ne prodigue pas de conseils financiers ni juridiques. Nous vous recommandons de consulter un conseiller financier ou juridique de votre choix afin de discuter de vos options et de choisir le type de don planifié qui tient compte de votre situation financière et se révèle le plus avantageux pour vous et vos proches.

# DON D'UNE POLICE D'ASSURANCE VIE

Qu'est-ce qu'un don de police d'assurance vie

Une police d'assurance vie constitue un excellent moyen de concrétiser un don substantiel avec une mise de fonds relativement modeste. Vous pouvez procéder au don d'une assurance vie de trois différentes manières :

- 1 don d'une nouvelle police d'assurance vie;
- 2 don d'une police d'assurance vie existante;
- 3 désignation d'une fondation ou d'un organisme comme bénéficiaire d'une assurance vie.

Quels sont les avantages de ce type de don?

Vous offrez un don important pour une prime modique, selon le cas.

Le geste est simple à réaliser et aucun document juridique n'est requis.

Don d'une **nouvelle police d'assurance vie** :

- vous recevez un reçu fiscal correspondant à la prime annuelle payée;
- vous êtes reconnu immédiatement pour votre don.

Don d'une **police d'assurance vie existante** :

- vous conservez le contrôle de vos actifs durant votre vie et minimisez l'impôt à payer à votre décès;
- vous obtenez un reçu d'impôt immédiat pour la juste valeur marchande de votre police et un reçu pour les primes que vous paierez.

À qui s'adresse ce type de don?

Don d'une **nouvelle police d'assurance vie**

Toute personne de 25 à 65 ans en bonne santé souhaitant faire un don important, mais qui ne dispose pas nécessairement des liquidités requises.

Don d'une **police d'assurance vie existante**

Toute personne détenant une police d'assurance vie qui a vu ses besoins changer et veut faire un don considérable sans avoir recours à ses liquidités.

## Vous voulez vous informer?

Pour plus d'informations sur le don d'une police d'assurance vie, communiquez avec la Fondation Madeli-Aide.

 (514) 208-1212

 [info@madeli-aide.org](mailto:info@madeli-aide.org)

# DON D'UNE POLICE D'ASSURANCE VIE

Exemple d'un don d'une **nouvelle police d'assurance vie**

M. et M<sup>me</sup> Roy souhaitent réaliser un don majeur à la Fondation Madeli-Aide en se procurant une police conjointe de 30 000 \$, payable au dernier décès, dont la Fondation sera bénéficiaire. Les primes garanties seront de 1 000 \$ sur 10 ans.

Dans un tel cas, la Fondation leur fera parvenir un reçu pour déduction fiscale pour un montant de 1 000\$, ce qui représente environ 500 \$ (50 %) par année. La Fondation étant propriétaire et bénéficiaire de l'assurance, elle recevra, au décès du dernier époux, le montant de 30 000 \$.

Exemple d'un don d'une **police existante**

Si les Roy possèdent une assurance vie dont les primes sont payées, ils pourraient aussi la céder à la Fondation. Ils feraient ainsi le don de leur vivant et bénéficieraient d'un crédit d'impôt. Pour ce faire, la valeur marchande serait établie par un expert et apparaîtrait sur le reçu d'impôt émis par la Fondation.

Exemple d'un don d'une **police dont la Fondation est bénéficiaire mais non propriétaire** et impact sur la succession

Poursuivant le même objectif, M. et M<sup>me</sup> Roy pourraient aussi contracter une police d'assurance vie d'une valeur de 30 000\$ dont ils demeureraient propriétaires, mais qui aurait la Fondation comme bénéficiaire ou nommer la Fondation à titre de bénéficiaire d'une police existante. Dans cette situation, un crédit d'impôt serait octroyé au moment du dernier décès, permettant de réduire le fardeau fiscal de la succession d'un montant approximatif de 15 000 \$.

Prenons l'exemple suivant: si au moment du dernier décès, le conjoint survivant touchait une pension de 40 000 \$ annuellement et détenait 75 000 \$ en REER ainsi que des placements de 200 000 \$ dans un compte courant.

| Succession                           | Sans assurance vie au décès | Avec assurance vie au décès, dont la Fondation est bénéficiaire |
|--------------------------------------|-----------------------------|---|
| Somme détenu dans un compte courant  | 200 000 \$                  | 200 000 \$  |
| Revenus imposables (pension et REER) | 115 000 \$                  | 115 000 \$  |
| Impôts à payer                       | (57 500 \$)                 | (57 500 \$)   |
| Crédit d'impôt                       | 0 \$                        | 15 000 \$   |
| Legs total                           | 257 500 \$                  | 287 000 \$  |

Note : Pour faciliter la démonstration, les calculs figurant dans l'exemple ci-dessus ont été simplifiés. Le taux d'imposition et le crédit d'impôt pour don ont été arrondis à 50 %. La Fondation Madeli-Aide ne prodigue pas de conseils financiers ni juridiques. Nous vous recommandons de consulter un conseiller financier ou juridique de votre choix afin de discuter de vos options et de choisir le type de don planifié qui tient compte de votre situation financière et se révèle le plus avantageux pour vous et vos proches.